



Décision n° 2023-021

Objet : Renouvellement de l'adhésion à la plateforme de dématérialisation des demandes de travaux

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le maire peut par délégation du conseil municipal être chargé en tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence du conseil municipal,

Vu la délibération n° 2022-058 du Conseil Municipal du 5 juillet 2022, prise en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, et notamment son paragraphe 4, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant l'examen de la proposition reçue de l'entreprise SOGELINK pour le renouvellement de l'adhésion à la plateforme de dématérialisation des demandes de travaux, pour un montant de 1 100,00 € HT,

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter la proposition de l'entreprise SOGELINK située 131 chemin du Bac à Traille – 69300 CALUIRE ET CUIRE, pour le renouvellement de l'adhésion à la plateforme de dématérialisation des demandes de travaux.

Article 2 : De signer son devis d'un montant de 1 100 € HT.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'application de la présente dont ampliation sera effectuée auprès du représentant de l'État.

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État.

La Plaine-sur-Mer, le 28 février 2023

Séverine MARCHAND

Maire

Natacha THIROT
04 26 72 77 07
natacha.thiro@soyelink.com

MAIRIE DE LA PLAINE SUR MER
PLACE DU FORT GENTIL BP 1602
44770 LA PLAINE SUR MER

OFFRE OPTIMUM PLUS

PACK OPTIMUM DE 500 DOCUMENTS

Envoi/Réception de documents de chantier avec un nombre de pages illimité pour les modes d'envoi par site, mail et courrier sur DICT.fr
Tarif calculé selon le volume de documents de votre activité Déclarant et/ou Exploitant

| QTÉ | PU HT (€) | NET HT (€) |
|-------|-----------|------------|
| 1,000 | 1 100,000 | 1 100,00 |

FONCTIONNALITES INCLUSES

Partage de dossiers / Lien SIG / Fichier emprise KML / Upload Pièces Jointes / Carto Chantiers

DEMATERIALISATION DES DECLARATIONS

Centralisation, numérisation et intégration des déclarations reçues par courrier et mail
Mise à disposition de ces documents dans la solution DICT.fr

| | | |
|-------|-------|--------|
| 1,000 | 0,000 | inclus |
|-------|-------|--------|

DEMATERIALISATION DES RECEPISSES

Centralisation, numérisation et intégration des récépissés reçus
Rapprochement du récépissé avec la déclaration correspondante
Gestion de l'envoi des Relances DT et des Lettres de Rappel

| | | |
|-------|-------|--------|
| 1,000 | 0,000 | inclus |
|-------|-------|--------|

SERVICES + DE DICT.FR

APPLICATION MOBILE : Saisie/envoi/consultation de vos documents de chantier disponibles sur votre compte DICT.fr (déclarations/récépissés/plans/CR marquage-piquetage)
CARTO CHANTIERS : Application cartographique permettant la visualisation sur fond cartographique des emprises de chantier avec la description des travaux correspondants
PARTAGE DE DOSSIERS : Module de consultation et d'échange de documents de chantier entre Responsables de Projet et Exécutants de Travaux
APPLICATION STATISTIQUES : Visualisation de votre activité et édition d'exports détaillés
APPLICATION ARCHIVES

| | | |
|-------|-------|--------|
| 1,000 | 0,000 | inclus |
|-------|-------|--------|

DECOMPTE DE DOCUMENTS - OPTIMUM - 3

Via l'application bureau ou l'application mobile :
Maître d'ouvrage/d'œuvre, exécutant de travaux, document émis : 1 document
Exploitant de réseaux, document réceptionné ou saisi : 1 document
Envoi d'un document en courrier RAR : 3 documents

Réalisation d'un CR marquage-piquetage (via l'application mobile) : 1 document

| TOTAL HT (€) | TAUX DE TVA | MONTANT TVA (€) | TOTAL TTC (€) |
|--------------|-------------|-----------------|---------------|
| 1 100,00 | 20,00 | 220,00 | 1 320,00 |

| NET À PAYER |
|-------------|
| 1 320,00 € |

| MODE RÈGLEMENT | CONDITION DE PAIEMENT | DATE DE VALIDITÉ | DOMICILIATION |
|----------------|-----------------------|------------------|---|
| Virement | 30 Jours | 15/03/2023 | BPAURA CA LYON OUEST IBAN : FR7616807004008143694221826 BIC/SWIFT : CCBPFRPPGRE |

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

« Je déclare accepter le présent devis, avoir pris connaissance des conditions générales de vente et être pleinement compétent. »
Acte certifié exécutoire

Date

Le Maire,

entreprise
à trouver »

044-214401267-20230301-1-AU

Réception par le Sous-Préfet le 04-03-2023



(Signature)

Séverine MARCHAND